

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2025 75 023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250401-DEAF202575023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2025

Date d'envoi de convocation : 24 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 1^{er} avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier Gervais, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESENT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Michel MAILLARD (pouvoir à Didier GERVAIS), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Christine DONNET), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND).

Secrétaire de séance : Christine DONNET

Objet : attribution d'une subvention au judo club octevillais

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune d'Octeville-sur-mer de soutenir les activités des associations ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'attribuer une subvention fonctionnement de 3 000 € au Judo Club Octevillais pour l'exercice 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité(Isabelle JULIEN ne prend pas part au vote)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

~~Le Maire~~

Olivier ROCHE

